

**DES DHG INSUFFISANTES, DES PROJETS MINISTÉRIELS INACCEPTABLES
CONSTRUISONS LA CONTRE-ATTAQUE!**

Les annonces ministérielles à l'épreuve des DHG **94 : SUD éducation appelle à construire la bataille des moyens**

Depuis cet automne, le gouvernement multiplie les déclarations dans le but de montrer que l'éducation, en particulier dans les quartiers populaires, est une priorité. Le 19 novembre, pour créer un contre-feux à l'indignation médiatique autour du recours massif aux contractuel-le-s, la ministre dévoilait des mesures chocs dont la création d'un concours supplémentaire pour les enseignants du 1er degré de l'académie. En parallèle, elle vantait les mérites de la réforme de l'éducation prioritaire initiée par ses prédécesseurs, alors que celle-ci ne déployait aucune moyen supplémentaire. Et le 21 janvier le président déclarait sans honte que « la priorité a été donnée à l'Éducation parce que la priorité doit être donnée à la lutte contre les inégalités. »

Mais une nouvelle fois ces beaux discours ne résistent pas à l'épreuve des faits : et ceux-ci sont têtus et cruels. Les dotations horaires globales (DHG) pour 2015 montrent que les moyens humains alloués à l'éducation sont toujours insuffisants dans le département. Les créations de poste dont se gargarise le ministère ne combrent pas la hausse démographique. Dans le 94 : 26 équivalents temps plein (24 ETP en HP et 2 ETP en HSA et IMP) pour 412 élèves en plus. La réforme de l'éducation prioritaire ne donne pas de moyens supplémentaires aux heureux élus de la grande loterie qui a donné lieu à la nouvelle carte.

De nombreux collèges REP voient même leurs moyens baisser. Les 105 collèges du département ont été répartis en 4 catégories en fonction de leurs « difficultés sociales ». Le groupe des 3 collèges REP+, dont le taux d'encadrement sera de 25 par division en moyenne, un groupe de 35 collèges composé des 33 collèges REP et 2 sortants de l'éducation prioritaire, dont le taux d'encadrement sera de 25 par division en moyenne, un troisième groupe de 16 collèges (plutôt socialement défavorisés), dont le taux d'encadrement sera de 26-27 par division en moyenne et les 51 autres collèges, dont le taux d'encadrement sera de 29-30 par division en moyenne.

On voit bien ici que la réduction des effectifs par classe est clairement abandonnée et que les seuils, y compris en REP, sont de moins en moins respectés. De plus il ne s'agit que de moyenne. Ici ou là on trouve des collèges REP avec des effectifs de 6è au dessus des 25 élèves par classe (par exemple à Politzer Ivry. **Les collègues réclamant l'intégration en EP sont mobilisés depuis le mois de décembre (Romain Rolland à Ivry, Dulcie September Arcueil, Barbusse Alfortville etc...).** A nous de les rejoindre pour créer un rapport de force favorable à nos revendications. La grève du 9 avril peut être une première étape

SUD éducation revendique

- ◆ **Des DHG à hauteur des besoins**
- ◆ **Une baisse du nombre d'élèves par classe : 20 en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire**
- ◆ **Des établissements à taille humaine**
- ◆ **Des moyens vie scolaire, santé et sociaux largement abondés**



SUD éducation soutient tous les établissements en lutte pour leurs DHG.

SUD éducation appelle les collègues du 94 à se réunir en assemblée générale, à formuler leurs revendications et à décider de moyens d'actions forts pour obtenir tous ensemble un vrai plan d'urgence pour le Val-de-Marne.

Attentats : des dérives sécuritaires, un discours stigmatisant inacceptable

Les attentats des 7 et 8 janvier ont provoqué une focalisation sur l'école. Le gouvernement a enchaîné les déclarations sur la responsabilité de l'école, passée et à venir. Les discours de stigmatisation des élèves des quartiers populaires, assignés par avance à une sympathie supposée avec les attentats, se sont multipliés. Les enseignants ont été directement culpabilisés, en leur faisant endosser un supposé échec en ce qui concerne la transmission des valeurs de la République. Les recettes d'un autre âge évoquées par le gouvernement - chant de la Marseillaise, port de l'uniforme, réaffirmation de l'autorité du maître - sont à l'opposé de ce que porte SUD éducation : des pédagogies coopératives, de l'échange et de la confiance mutuelle.

Cette surenchère sécuritaire se traduit actuellement dans les pratiques de l'institution. Des chefs d'établissements demandent aux enseignants de faire remonter les noms des élèves n'ayant pas

respecté la minute de silence. Dans certains lycées, une fouille des affaires des élèves et des professeurs est imposée à l'entrée. Certaines situations extrêmes sont emblématiques de cette dérive dangereuse : à Nice, un enfant de huit ans, sur dénonciation de son enseignant, a été convoqué en compagnie de son père le 28 janvier pour apologie du terrorisme. A Poitiers, Jean-François Chazerand a été suspendu sur simple dénonciation des parents d'élèves - et même récemment mis en garde à vue - alors qu'il ne faisait que ce que lui demandait l'administration : organiser une discussion ouverte avec les élèves, qui plus est de terminale et dans un cours de philosophie.

Ces dérives, sous prétexte de lutte contre le terrorisme, sont inacceptables, et SUD éducation les dénonce avec force.

IMP, heures supplémentaires imposables : des projets de décrets inacceptables

Les collègues ont vu arriver, dans les DHG, une colonne qui suscite interrogations et inquiétude : les IMP, indemnités de missions particulières. Concrètement, de quoi s'agit-il ? Rappelons que le décret du 20 août 2014 sur les obligations de service des enseignants - contre lequel SUD éducation a voté - instituait dans son article 3 la possibilité d'exercer, dans l'établissement ou à l'échelon académique, « des missions particulières ». Le projet de décret est connu : il liste des missions (coordonnateurs de cycle, de niveau d'enseignement, référent culture, référent décrochage, et d'autres encores) qui donneront lieu à des indemnités. C'est le chef d'établissement qui propose au rectorat les bénéficiaires de ces indemnités, après vote en CA - pour « avis » - et consultation du conseil pédagogique ! **SUD éducation dénonce l'arbitraire hiérarchique dans les modalités de répartition des IMP, mais aussi le fait que l'on demande aux seul-e-s élu-e-s en CA de se prononcer sur les indemnités distribuées aux collègues, et donc sur leur rémunération !** Enfin, le projet de décret concernant les obligations réglementaires de service prévoit une augmentation de la charge de travail, avec des nouvelles missions

introduites sans aucune compensation, et qui deviennent obligatoires : réunion école-collège, heures de vie de classe, encadrement des stages professionnels, allongements des missions de PP...

Une autre menace plane sur nos obligations de service et nos conditions de travail. En effet, le ministère a produit un projet de circulaire d'application du décret du 20 août 2014 sur les obligations de services des enseignants stipulant que « lorsque l'application des pondérations donne lieu à l'attribution de moins d'une heure supplémentaire, l'enseignant pourra être tenu d'effectuer, en sus, une heure supplémentaire entière ». **Autrement dit, le ministère prévoit que les enseignant-e-s pourront désormais être contraint-e-s d'effectuer jusqu'à 1,9 heures supplémentaires !** C'est scandaleux, ce serait une régression majeure, une attaque frontale contre nos conditions de travail. C'est illégal, puisque contraire au décret que cette circulaire est supposée appliquer. C'est contraire à tous les engagements du ministère lors des discussions sur les nouveaux textes statutaires.



Evaluation, réforme du collège : contre l'école du socle, pour une école émancipatrice

Le débat sur l'évaluation est relancé par le ministère, avec la publication récente de la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves. Il ne faut pas se tromper de débat : la question n'est pas tant de connaître la forme de l'évaluation (chiffrée, lettres, couleurs) que ses finalités. Et les perspectives ne changent pas : l'évaluation restera l'outil du tri social, classant in fine les élèves et leur assignant une place sur le marché du travail. Soyons vigilant-e-s sur les pseudo-innovations pédagogiques imposées par la hiérarchie sur la base d'évaluations par compétences issues du socle commun qui ne visent qu'à classer, objectiver et mettre en concurrence les élèves. Laissons les enseignant-e-s expérimenter sur la base de leur propres pratiques pédagogiques, réflexions, concertées entre elles et eux et dans le but de donner du sens aux apprentissages des élèves.

Plus concrète est la réforme du collège, censée être mise en place dès la rentrée 2016. Le ministère a organisé des rencontres bilatérales avec certaines organisations syndicales, dans lesquelles il a annoncé l'introduction d'une modulation des enseignements : 3 ou 4 heures hebdomadaires seraient consacrées à des « ensei-

gnements complémentaires » à vocation pluridisciplinaire. Il s'agit d'une perspective particulièrement inquiétante. D'une part, ces 3 ou 4 heures seraient prises sur les horaires réglementaires, ce qui fragiliserait encore les dotations horaires des établissements. D'autre part, ces « enseignements complémentaires » relèveront de l'autonomie des établissements : au titre de la souplesse et de l'adaptation au local, c'est bien le collège unique que l'on remet en question, et le renforcement du pouvoir des hiérarchies locales sur les enseignements qui se profile.

A SUD éducation, nous avons un projet de transformation de l'école, mais pas celui du ministère. Hors de question de casser le collège unique en renforçant le pouvoir des hiérarchies locales sur les enseignements. L'alternative que nous portons, c'est celui de collèges polytechniques, intégrant les savoir-faire manuels ; de pédagogies coopératives dans les classes ; de classes à 18 élèves pour pouvoir le faire ; de services devant élèves réduits pour pouvoir réellement travailler en équipe, dans un cadre autogéré.